

Mettez vos proches  
à l'abri du besoin  
si quelque chose  
vous arrive

## Assurez l'avenir financier de votre famille en cas d'invalidité ou de décès

**En cas de décès, un capital est versé aux bénéficiaires de votre choix (votre conjoint, vos enfants...).**

**En cas d'invalidité lourde, vous pouvez toucher un capital jusqu'à 65 ans. Les conditions fiscales avantageuses de l'assurance vie s'appliquent à ces versements.**

### Un capital décès fixé dès la souscription et garanti

Vous choisissez le montant du capital décès à la signature de votre contrat. Generali s'engage à le verser aux bénéficiaires de votre choix si vous veniez à disparaître.

**En cas de décès accidentel, le capital garanti versé à vos proches peut être doublé !**

Le contrat Novità est aussi un moyen pour vous d'éviter la remise en cause de l'avenir de votre conjoint ou de la poursuite des études de vos enfants s'il vous arrivait quelque chose.

### Un capital invalidité avant 65 ans

Novità vous permet de définir le capital que vous souhaitez percevoir en cas de perte totale et irréversible d'autonomie. Au titre du contrat Novità, Generali s'engage à vous verser cette indemnité en cas d'invalidité jusqu'à 65 ans : une garantie pour limiter les difficultés associées à l'interruption de votre activité.

En cas d'arrêt de travail prolongé, à l'exclusion des cas d'invalidité, vous pouvez aussi bénéficier de l'exonération du paiement de vos cotisations à partir du 30<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup>, ou 90<sup>e</sup> jour d'arrêt au choix, et jusqu'à la date de votre 65<sup>e</sup> anniversaire.

### Une solution d'assurance à un tarif ajusté maintenu toute la durée du contrat<sup>(1)</sup>

Avec Novità, le montant de votre cotisation dépend de votre âge et de votre style de vie au moment de la signature (âge, PCS<sup>(2)</sup>, fumeur/non-fumeur), sans considération de l'évolution future de votre état de santé ou de votre situation professionnelle.

<sup>(1)</sup>Hors critères fumeur-non fumeur et changement de taxe.

<sup>(2)</sup>PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

#### Generali Vie

Société anonyme au capital de 299 197 104 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé  
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026